

ATTESTATION

Nous, soussignés Madame Françoise RENAUD, Monsieur Philippe ROCHETTE, son époux, Madame Monique RENAUD, et Madame Elisabeth RENAUD, certifions avoir, le 27 juillet 2011, signé avec les Sociétés COSSON - SCREG IDFN, un protocole d'accord aux termes duquel lesdites sociétés sont autorisées à procéder au remblaiement de la parcelle cadastrée section ZE – numéro 51, commune de PUISEUX-EN-FRANCE, parcelle dont nous sommes Propriétaires Indivis.

Ce protocole d'accord prévoit expressément que ce remblaiement sera effectué avec des matériaux inertes, à l'exclusion de matériaux bitumineux et de matériaux contenant de l'amiante et à l'exception de ceux devant faire l'objet de la procédure d'acceptation préalable visée à l'article 9 de l'arrêté du 28 octobre 2010, pris par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, arrêté qui précise la nature des matériaux inertes acceptés dans les centres de stockage de matériaux inertes.

Fait à
Le

27.07.11

Pour le propriétaire,
Le mandataire des Consorts RENAUD

P. ROCHETTE





COSSON

9, avenue du Beaumontoir - 95380 LOUVRES

Tél. : 01 30 29 02 00 - Fax : 01 34 31 12 97 - www.cosson-screg.fr

S.A.R.L. au Capital de 2.042.624 Euros - 775 743 511 RCS PONTOISE

SIRET 775 743 511 00039 - APE 4312 B - N°Identification TVA : FR 46 775 743 511

ATTESTATION

Je, soussignée, Marie-Elise WEILL-SAVART, certifie avoir, le 17 mars 2011, signé avec la société COSSON un protocole d'accord aux termes duquel ladite société COSSON est autorisée à procéder au remblaiement de la parcelle cadastrée section ZE – numéro 55, commune de PUISEUX-EN-FRANCE, parcelle dont je suis propriétaire.

Ce protocole d'accord prévoit expressément que ce remblaiement sera effectué avec des matériaux inertes, tels que définis par l'arrêté du 28 octobre 2010 pris par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, arrêté qui précise la nature des matériaux inertes acceptés dans les centres de stockage de matériaux inertes.

Fait à

Vincennes

le 17 Mars 2011

Heill



COSSON

56, rue Houdart - 95700 ROISSY-EN-FRANCE

Téléphone : 01 34 29 36 00 - Télécopie : 01 34 29 81 60

S.A.R.L. au Capital de 2.042.624 Euros - 775 743 551 RCS PONTOISE

SIRET 775 743 511 00039 - N°Identification TVA : FR 46 775 743 511

ATTESTATION

Je, soussignée, Catherine DUPONT, certifie avoir, le 5 juillet 2010, signé avec la société COSSON un protocole d'accord aux termes duquel ladite société COSSON est autorisée à procéder au remblaiement des parcelles cadastrées section ZE – numéros 43 et 45, commune de PUISEUX-EN-FRANCE, parcelles dont je suis propriétaire.

Ces protocoles d'accord prévoient expressément que ce remblaiement sera effectué avec des matériaux inertes, tels que définis par l'arrêté du 15 mars 2006 pris par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, arrêté qui précise la nature des matériaux inertes acceptés dans les centres de stockage de matériaux inertes.

Fait à PARIS

le 16 novembre 2010

C. Dupont.